

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****Décalage de remboursement du capital du PGE, possibilités de moratoires :  
les banques françaises pleinement mobilisées**

**Les banques françaises tiennent à réaffirmer leur total soutien envers les professionnels dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Pleinement mobilisées aux côtés des entreprises depuis le début de la crise sanitaire par des mesures massives, la force de leur modèle de proximité réside aussi dans leur capacité à instaurer un dialogue personnalisé et à s'adapter aux situations.**

Deux à quatre mois avant la date anniversaire de souscription du PGE, les chefs d'entreprise sont invités à étudier avec leurs banquiers les modalités de remboursement souhaitées selon leurs situations particulières. Ceci concerne environ 200 000 entreprises en avril 2021, 140 000 entreprises en mai, 170 000 en juin, 50 000 en juillet, et 100 000 entre août et décembre 2021. A l'issue de la première année les chefs d'entreprise auront le choix de rembourser le PGE ou de fixer avec leurs banquiers une durée d'amortissement. Si de nombreuses entreprises choisiront probablement de rembourser leur PGE à l'issue de la première année, d'autres pourront souhaiter au contraire l'amortir sur plusieurs années. La profession bancaire est confiante dans ce processus et accompagnera tous ses clients dans leurs décisions de façon adaptée à chaque situation.

Aussi, dans la continuité des engagements pour soutenir l'économie, les banques s'engagent aujourd'hui à accepter systématiquement toute demande de décalage d'un an supplémentaire de l'amortissement du capital du PGE, formulée par une entreprise ou un professionnel qui en ressent le besoin, quel que soit son secteur. Il pourra ainsi intégrer dans la phase d'amortissement une nouvelle période d'un an où seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés, en restant dans une durée totale de prêt pouvant aller jusqu'à 6 ans.

Les banques accorderont par ailleurs de manière personnalisée, les moratoires ou les reports d'échéances nécessaires aux entreprises ou professionnels subissant toujours des restrictions d'activité.

Les banques françaises renouvellent ainsi leur volonté de tout mettre en œuvre pour soutenir leurs clients et leur permettre de surmonter cette période de crise sanitaire.

Pour Philippe Brassac, Président de la FBF : *« Cette nouvelle vague ne doit pas décourager les acteurs économiques de notre pays. Nous sommes et serons là pour les soutenir. Le dialogue avec leurs banquiers est essentiel. C'est la force du modèle relationnel français que de pouvoir rechercher, en proximité, avec chacun de nos clients, toutes les solutions possibles. Cette bataille pour sauvegarder notre économie sera gagnée. »*

**CONTACTS**

Benoît DANTON : 01 48 00 50 70 – [bdanton@fbf.fr](mailto:bdanton@fbf.fr)

Jenny SENSIAU : 01 48 00 50 52 - [jsensiau@fbf.fr](mailto:jsensiau@fbf.fr)

[FBFservicedepresse@fbf.fr](mailto:FBFservicedepresse@fbf.fr)

Suivez-nous sur Twitter

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)